



RESPECTÉ.ES

Prévention des violences sexuelles
et sexistes au travail

METTRE UN TERME AUX VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES AU TRAVAIL !

Depuis quelques mois, des milliers de victimes de harcèlement sexuel s'expriment via les réseaux sociaux notamment, pour dénoncer les faits qu'elles ont subis dans le cadre du travail.

Souvent, pour une large majorité d'entre elles, les victimes ne sont plus dans leur entreprise ou administration lorsqu'elles s'expriment.



*La parole ne s'est
pas libérée sur
le lieu de travail !*

Aujourd'hui encore, le harcèlement sexuel, et plus largement les violences sexistes et sexuelles au travail, sont une réalité vécue chaque année par des milliers de salarié-es dont la quasi-totalité sont des femmes.



Notre section CFDT ne veut pas attendre qu'il y ait des victimes. Nous devons tous nous mobiliser pour prévenir tout acte de sexisme et/ou de violences sexuelles dans notre établissement. Et s'il y en a, nous devons nous unir pour y mettre un terme maintenant !

UN COMBAT QUOTIDIEN MENÉ PAR LA CFDT DEPUIS DES DIZAINES D'ANNÉES

La CFDT n'a pas attendu la médiatisation récente pour s'emparer du sujet des violences sexuelles et sexistes.



*Aux côtés des
associations, la CFDT
a obtenu la définition
du harcèlement sexuel
dans la loi en 1992.*

- **Dès les années 70**, nous avons milité **pour que les femmes retrouvent pleine possession de leur corps** : reconnaissance du droit à l'avortement et à la contraception, lutte contre les violences conjugales ou exercées contre les femmes ; ce sont des combats que nous avons menés.
- **Dans les années 90**, nous avons largement contribué à créer **de nouvelles protections pour les victimes de harcèlement au travail sur le plan légal**. Par la voix de Nicole Notat et aux côtés d'associations comme l'AVFT (Association contre les Violences faites aux Femmes au Travail), la CFDT a revendiqué l'introduction dans le Code du travail de la définition du harcèlement sexuel. Et obtenu gain de cause en 1992 !



AU-DELÀ DES AVANCÉES LÉGISLATIVES, C'EST SUR LE LIEU DE TRAVAIL QUE LES COMPORTEMENTS DOIVENT ÉVOLUER. C'EST POURQUOI NOUS FORMONS NOS MILITANT.ES ET SENSIBILISONS LES SALARIÉ.ES POUR PRÉVENIR LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES.





LAURENT BERGER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CFDT

« Le sexisme est incompatible avec les valeurs de la CFDT, quel que soit le territoire, la branche ou la supposée culture d'entreprise. Pas plus qu'elle ne tolère les propos racistes, la CFDT ne tolère les propos sexistes ! Alors, à nous de continuer ce travail maintenant ! Ce travail doit aller bien plus loin qu'une réaction de dégoût ou de condamnation face à ces violences. »



METTRE UN TERME AUX VIOLENCES DANS NOTRE ÉTABLISSEMENT

Dans toutes les entreprises et administrations, et donc sur notre lieu de travail, la CFDT revendique une véritable politique de prévention :

- Notre employeur doit communiquer un **message sans ambiguïté sur son absence de tolérance face aux propos sexistes** dont pourraient être victimes nos collègues ;
- Les **cadres intermédiaires doivent être formé.es** pour reconnaître, réguler et stopper les propos sexistes ou tout acte de harcèlement sexuel ;
- Les **salarié.es doivent être sensibilisé.es** et savoir qui alerter si elles/ils sont victimes ou témoins ;
- Les **auteurs de propos sexistes et agresseurs doivent savoir qu'ils ne peuvent pas agir en toute impunité.**

LA CFDT À VOS CÔTÉS !

Vous êtes victimes ? N'hésitez pas à venir nous en parler. Nous pouvons vous aider. Nous nous engageons à une totale confidentialité. Quoi que vous nous disiez, nous nous engageons à n'agir qu'avec votre accord explicite.



RESPECTÉ.ES

Prévention des violences sexuelles et sexistes au travail

**POUR REJOINDRE LA CFDT,
MENER CE COMBAT ET BIEN D'AUTRES,
VENEZ EN DISCUTER AVEC NOUS.**